Escalade – Profils des classes sportives pour les sportifs porteurs de déficiences physiques

Veuillez trouver, ci-dessous, des descriptions des profils habituellement trouvés dans chacune des classes sportives utilisées en escalade. Celles-ci furent rédigées en traduisant le règlement de classification de l'iFSC, et sont fournies purement à titre informationnel. Seul le règlement de la Fédération Equestre Internationale doit être utilisé lors de la classification, et non pas ces traductions.

**Les classes sportives sont également décrites par type de déficience dans l'annexe « I – Athletes with Physical Impairment » du règlement de classification de l'iFSC (version mars 2025).*

Classes sportives

AU2 : déficience modérée d'un membre supérieur

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 25 points, tous retirés du score d'un seul membre supérieur, OU

Les athlètes présentant au minimum un déficit de membre à partir de l'avant-bras, sans articulation du poignet fonctionnelle.

AU3 : déficience de la main

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 6 points retirés du score d'une seule main, ou de 8 points répartis sur les deux mains, OU

Les athlètes présentent au minimum un déficit de 6 articulations interphalangiennes distales (IPD) ou proximales (IPP), sur une main ou réparties sur les deux mains,

Les athlètes présentant une différence de longueur des bras correspondant au minimum à une réduction de 20 % de la longueur du membre par rapport au membre le plus long.

AL1 : déficience bilatérale des membres inférieurs

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 50 points, tous retirés du score de leurs membres inférieurs, OU

Les athlètes présentent au minimum une perte de membre au niveau des deux genoux.

AL2 : déficience unilatérale d'un membre inférieur ou différence de longueur des jambes

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 20 points, tous retirés du score d'un seul membre inférieur,

Les athlètes présentent au minimum une perte de la partie distale du membre, avec absence d'articulation de la cheville fonctionnelle, OU

Les athlètes peuvent présenter une différence de longueur des jambes correspondant au minimum à une réduction de 20 % de la longueur du membre par rapport au membre le plus long.

RP1 : « Range, Power » (amplitude, force) – déficience sévère, incluant d'autres types de déficiences

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 40 points touchant les 4 membres, avec au moins un groupe musculaire coté à 3 ou moins, OU un déficit de force musculaire d'au moins 35 points, tous retirés du score d'un seul membre supérieur, OU

Les athlètes présentant au minimum une perte de membre au niveau de l'articulation du coude, sans membre résiduel sous ce niveau, OU

Les athlètes doivent présenter une hypertonie dans au moins 4 groupes musculaires clés, avec un score MAS minimum de deux (2), ET au moins 2 de ces scores doivent être relevés dans des groupes musculaires des membres supérieurs, OU dans 6 groupes musculaires clés avec un score MAS minimum de deux (2),

Les athlètes doivent présenter une atteinte observable de niveau sévère d'ataxie motrice dans au moins trois (3) membres, ou de niveau modéré d'ataxie motrice dans les quatre (4) membres, OU

Les athlètes doivent présenter une atteinte observable de niveau sévère de dyskinésie dans au moins trois (3) membres, ou de niveau modéré de dyskinésie dans les quatre (4) membres, OU

Les athlètes doivent présenter un score ROM de 36 ou plus, avec une atteinte de 4 régions du corps, en tenant compte des membres et du tronc.

RP2 : « Range, Power » (amplitude, force) – déficience modérée, incluant d'autres types de déficiences

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 20 points touchant au moins 2 membres, avec au moins un groupe musculaire coté à 3 ou moins, OU

Les athlètes doivent présenter une hypertonie dans au moins 2 groupes musculaires clés répartis sur 2 membres, avec un score MAS de 2, ou dans 4 groupes musculaires d'un seul membre avec un score minimum de deux (2), OU

Les athlètes doivent présenter une atteinte observable de niveau modéré d'ataxie motrice dans au moins deux (2) membres, ou de niveau léger d'ataxie motrice dans les quatre (4) membres,

Les athlètes doivent présenter une atteinte observable de niveau modéré de dyskinésie dans au moins deux (2) membres, ou de niveau léger de dyskinésie dans les quatre (4) membres,

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Les athlètes doivent présenter un score ROM de 18 ou plus, avec une atteinte d'au moins 2 régions du corps, en tenant compte des membres et du tronc.

RP3 : « Range, Power » (amplitude, force) – déficience légère, incluant d'autres types de déficiences

Les athlètes doivent présenter un déficit de force musculaire d'au moins 6 points, quelle que soit la répartition entre les membres, avec au moins un groupe musculaire coté à 3 ou moins, OU

Les athlètes doivent avoir une taille debout inférieure ou égale à 140 cm.

Les athlètes doivent présenter une hypertonie dans un groupe musculaire clé d'au moins 1 membre, avec un score MAS minimum de 2, OU

Les athlètes doivent présenter une atteinte observable de niveau modéré d'ataxie motrice dans un (1) membre, [ou] de niveau léger d'ataxie motrice dans au moins deux (2) membres, OU

Les athlètes doivent présenter une atteinte observable de niveau modéré de dyskinésie dans un (1) membre, [ou] de niveau léger de dyskinésie dans au moins deux (2) membres, OU

Les athlètes doivent présenter un score ROM de 6 ou plus, quelle que soit la répartition entre les membres.

Test spécifique au sport

Le test spécifique au sport se déroule sur un mur d'escalade. L'athlète est invité·e à grimper à la limite de ses capacités. Les classificateurs observent l'athlète pendant toute la durée du test spécifique, sur le mur et en dehors. Leurs observations portent sur le style de grimpe, l'impact de la déficience, les stratégies de compensation et la performance.

La ou les voies d'escalade sont choisies par les classificateurs ; il ne s'agit pas d'une voie prédéterminée. La voie choisie est adaptée aux classes sportives envisagées. L'athlète doit être prêt·e à grimper à la limite de ses capacités dès le début du test spécifique ; l'échauffement éventuel doit être terminé avant l'heure prévue pour son test.

Le test spécifique peut se dérouler en moulinette ou sur un mur de bloc. Si un mur de bloc est utilisé, l'athlète, l'entraîneur·e et le classificateur doivent convenir qu'il n'existe aucun problème de sécurité.

Le grimpeur ou la grimpeuse doit s'attendre à effectuer des tentatives sur environ 2 voies en moulinette ou 5 blocs. Ce nombre peut varier d'un·e athlète à l'autre selon les besoins d'observation, mais l'athlète doit prévoir environ 30 minutes d'évaluation.

Les grimpeurs et grimpeuses disposent d'un temps de repos suffisant entre les tentatives, tout en veillant à ce que le test puisse être réalisé dans un délai raisonnable.

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Les observations réalisées pendant le test spécifique au sport contribuent à déterminer la classe sportive de l'athlète, en complément de toutes les autres informations recueillies au cours du processus de classification.

Abréviations : MAS : échelle d'Ashworth modifiée (Modified Ashworth Scale) ; ROM : amplitude articulaire (Range of Motion) ; IPD / IPP : articulations interphalangiennes distales / proximales.

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be